



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU A)	1 et 2	BLANC Anne-Lise	MCF	<a href="mailto:anne-lise.blanc@univ-perp.fr">anne-lise.blanc@univ-perp.fr</a>	BRIERE Nicolas RAYNAL Guillaume GARCIA Sylvia TARTIERE Hélène ROUSSEL Fabienne	VAC VAC VAC VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

  
 Le Président  
 Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues étrangères appliquées	L1	1 et 2	CAGLIANI Sylvie	MCF	<a href="mailto:cagliani@univ-perp.fr">cagliani@univ-perp.fr</a>	*SABATIER Diane BRECHET Tamara JUBAL Sébastien GARCIA Guillaume GARCIA Isabelle MOLINES Stéphane RUEL Myriam CORREIA Eufemia FERREIRA Lisa (en congé mat)	MCF PRAG PRCE PRCE VAC VAC VAC VAC PRAG
	L2	1 et 2	CAGLIANI Sylvie	MCF	<a href="mailto:cagliani@univ-perp.fr">cagliani@univ-perp.fr</a>	*SABATIER Diane BRECHET Tamara JUBAL Sébastien GARCIA Guillaume GARCIA Isabelle MOLINES Stéphane RUEL Myriam CORREIA Eufemia FERREIRA Lisa (en congé mat)	MCF PRAG PRCE PRCE VAC VAC VAC VAC PRAG
	L3	1 et 2	CAGLIANI Sylvie	MCF	<a href="mailto:cagliani@univ-perp.fr">cagliani@univ-perp.fr</a>	*SABATIER Diane BRECHET Tamara JUBAL Sébastien GARCIA Guillaume GARCIA Isabelle MOLINES Stéphane RUEL Myriam CORREIA Eufemia FERREIRA Lisa (en congé mat)	MCF PRAG PRCE PRCE VAC VAC VAC VAC PRAG

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

**Université  
de Perpignan  
Via Domitia**

Le Président  
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Anglais : Etudes transmédiales	L1	1 et 2	Isabelle Cases	MCF	<a href="mailto:cases@univ-perp.fr">cases@univ-perp.fr</a>	Claire Bardelmann Marine Dassé *Jocelyn Dupont Caroline Fratani Hélène Guillaume Tim Gupwell Louisa King Succo Tom Lerwill Katia Marcellin Jonathan Pollock Olivier Simonin Oliver Wison	PR MCF MCF Contractuelle MCF ATER PRAG lecteur ATER PR MCF lecteur
	L2	1 et 2	Isabelle Cases	MCF	<a href="mailto:cases@univ-perp.fr">cases@univ-perp.fr</a>	Claire Bardelmann Marine Dassé *Jocelyn Dupont Caroline Fratani Hélène Guillaume Tim Gupwell Louisa King Succo Tom Lerwill Katia Marcellin Jonathan Pollock Olivier Simonin Oliver Wison	PR MCF MCF Contractuelle MCF ATER PRAG lecteur ATER PR MCF lecteur
	L3	1 et 2	Isabelle Cases	MCF	<a href="mailto:cases@univ-perp.fr">cases@univ-perp.fr</a>	Claire Bardelmann Marine Dassé *Jocelyn Dupont Caroline Fratani Hélène Guillaume Tim Gupwell Louisa King Succo Tom Lerwill Katia Marcellin Jonathan Pollock Olivier Simonin Oliver Wison	PR MCF MCF Contractuelle MCF ATER PRAG lecteur ATER PR MCF lecteur
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Anglais : Métiers de la traduction	L2	1 et 2	Isabelle Cases	MCF	<a href="mailto:cases@univ-perp.fr">cases@univ-perp.fr</a>	Claire Bardelmann Marine Dassé *Jocelyn Dupont Caroline Fratani Hélène Guillaume Tim Gupwell Louisa King Succo Tom Lerwill Katia Marcellin Jonathan Pollock Olivier Simonin Oliver Wison	PR MCF MCF Contractuelle MCF ATER PRAG lecteur ATER PR MCF lecteur
	L3	1 et 2	Isabelle Cases	MCF	<a href="mailto:cases@univ-perp.fr">cases@univ-perp.fr</a>	Claire Bardelmann Marine Dassé *Jocelyn Dupont Caroline Fratani Hélène Guillaume Tim Gupwell Louisa King Succo Tom Lerwill Katia Marcellin Jonathan Pollock Olivier Simonin Oliver Wison	PR MCF MCF Contractuelle MCF ATER PRAG lecteur ATER PR MCF lecteur

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président  
**Yvan ABGUET**



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Espagnol : Etudes hispaniques	L1	1 et 2	PARISOT FABRICE (PDT) LACROIX ANNE (SUP)	PR MCF	<a href="mailto:fabrice.parisot@univ-perp.fr">fabrice.parisot@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:lacroix@univ-perp.fr">lacroix@univ-perp.fr</a>	ADDE Amélie; JANER Marjorie; DAREYS Vincent; LAVOU Victorien; Ostolaza Maitané; RAMOUCHE Marie-Pierre; GALINDO Zaida/ LANUZZI Florencia	MCF MCF PRAG PR PR MCF Lectrices; Lectrices
	L2	1 et 2	PARISOT FABRICE (PDT) LACROIX ANNE (SUP)	PR MCF	<a href="mailto:fabrice.parisot@univ-perp.fr">fabrice.parisot@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:lacroix@univ-perp.fr">lacroix@univ-perp.fr</a>	ADDE Amélie; JANER Marjorie; DAREYS Vincent; LAVOU Victorien; Ostolaza Maitané; RAMOUCHE Marie-Pierre; GALINDO Zaida/ LANUZZI Florencia	MCF MCF PRAG PR PR MCF Lectrices; Lectrices
	L3	1 et 2	PARISOT FABRICE (PDT) LACROIX ANNE (SUP)	PR MCF	<a href="mailto:fabrice.parisot@univ-perp.fr">fabrice.parisot@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:lacroix@univ-perp.fr">lacroix@univ-perp.fr</a>	ADDE Amélie; JANER Marjorie; DAREYS Vincent; LAVOU Victorien; Ostolaza Maitané; RAMOUCHE Marie-Pierre; GALINDO Zaida/ LANUZZI Florencia	MCF MCF PRAG PR PR MCF Lectrices; Lectrices

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Lettres Parcours Lettres	L1	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	<a href="mailto:dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr">dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr</a>	AUBRY Laurence BLANC Anne-Lise COURRENT Mireille CHAMAYOU Anne Jay-ROBERT Ghislaine LÉRAY Maïa * MIGNON Françoise NOGUES Pascal	MCF MCF PU PU PU MCF MCF PRAG Chargée de cours
	L2	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	<a href="mailto:dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr">dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr</a>	ADROHER Michel AUBRY Laurence COURRENT Mireille CHAMAYOU Anne Jay-ROBERT Ghislaine * MIGNON Françoise SOLOMON Nathalie	MCF MCF PU PU PU MCF PU
	L3	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	<a href="mailto:dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr">dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr</a>	ADROHER Michel AUBRY Laurence COURRENT Mireille CHAMAYOU Anne Jay-ROBERT Ghislaine * MIGNON Françoise SOLOMON Nathalie	MCF MCF PU PU PU MCF PU
LICENCE Lettres Parcours Théâtre	L1	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	<a href="mailto:dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr">dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr</a>	AUBRY Laurence BLANC Anne-Lise COURRENT Mireille CHAMAYOU Anne Jay-ROBERT Ghislaine * MIGNON Françoise NOGUES Pascal SAIGNEAU Charlotte	MCF MCF PU PU PU MCF PRAG Professeure au CRR
	L2	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	<a href="mailto:dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr">dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr</a>	ADROHER Michel AUBRY Laurence COURRENT Mireille CHAMAYOU Anne Jay-ROBERT Ghislaine * MIGNON Françoise SAIGNEAU Charlotte SOLOMON Nathalie	MCF MCF PU PU PU MCF Professeure au CRR PU
	L3	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	<a href="mailto:dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr">dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr</a>	ADROHER Michel AUBRY Laurence BLANC Anne-Lise COURRENT Mireille CHAMAYOU Anne Jay-ROBERT Ghislaine * MIGNON Françoise SAIGNEAU Charlotte SOLOMON Nathalie	MCF MCF MCF PU PU PU MCF Professeure au CRR PU

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président  
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Histoire	L1	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	<a href="mailto:nicolas.marty@univ-perp.fr">nicolas.marty@univ-perp.fr</a>	BERJOAN Nicolas *DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc CATAFAU Aymat LANDELLE Marie ANGLADE Laurent	MCF PR MCF MCF VAC VAC
	L2	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	<a href="mailto:nicolas.marty@univ-perp.fr">nicolas.marty@univ-perp.fr</a>	BERJOAN Nicolas *DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc CATAFAU Aymat LANDELLE Marie ANGLADE Laurent	MCF PR MCF MCF VAC VAC
	L3	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	<a href="mailto:nicolas.marty@univ-perp.fr">nicolas.marty@univ-perp.fr</a>	BERJOAN Nicolas *DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc CATAFAU Aymat LANDELLE Marie ANGLADE Laurent	MCF PR MCF MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie	L1	1 et 2	SOULIER Virginie	MCF	virginie.soulier@univ-perp.fr	JUBIER GALINIER Cécile CASTANER-MUNOZ Esteban De BARRAU Caroline GALINIER Martin LUGAND Julien *GREGOIRE Sophie VETTESE Delphine BOUJILLY Christine PASSARIUS Olivier	MCF PR MCF PR MCF MCF VAC VAC
	L2	1 et 2	SOULIER Virginie	MCF	virginie.soulier@univ-perp.fr	JUBIER GALINIER Cécile CASTANER-MUNOZ Esteban De BARRAU Caroline GALINIER Martin LUGAND Julien *GREGOIRE Sophie VETTESE Delphine BOUJILLY Christine PASSARIUS Olivier	MCF PR MCF PR MCF MCF VAC VAC
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie Parcours Histoire de l'art	L3	1 et 2	SOULIER Virginie	MCF	virginie.soulier@univ-perp.fr	JUBIER GALINIER Cécile CASTANER-MUNOZ Esteban De BARRAU Caroline GALINIER Martin LUGAND Julien *GREGOIRE Sophie VETTESE Delphine BOUJILLY Christine PASSARIUS Olivier	MCF PR MCF PR MCF MCF VAC VAC
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie Parcours Archéologie	L3	1 et 2	SOULIER Virginie	MCF	virginie.soulier@univ-perp.fr	JUBIER GALINIER Cécile CASTANER-MUNOZ Esteban De BARRAU Caroline GALINIER Martin LUGAND Julien *GREGOIRE Sophie VETTESE Delphine BOUJILLY Christine PASSARIUS Olivier	MCF PR MCF PR MCF MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
LICENCE Musicologie	L1	1 et 2	Bardelmann Claire	PR	<a href="mailto:claire.bardelmann@univ-perp.fr">claire.bardelmann@univ-perp.fr</a>	Gamcarzyk Dimitri *Sciezka Jean-Marie Goujon Jean-Philippe Chevaldonné Yves Gobert Thierry	MCF Directeur du CRR Montserrat Caballé MCF MCF MCF
	L2	1 et 2	Bardelmann Claire	PR	<a href="mailto:claire.bardelmann@univ-perp.fr">claire.bardelmann@univ-perp.fr</a>	Gamcarzyk Dimitri *Sciezka Jean-Marie Goujon Jean-Philippe Chevaldonné Yves Gobert Thierry	MCF Directeur du CRR Montserrat Caballé MCF MCF MCF
	L3	1 et 2	Bardelmann Claire	PR	<a href="mailto:claire.bardelmann@univ-perp.fr">claire.bardelmann@univ-perp.fr</a>	Gamcarzyk Dimitri *Sciezka Jean-Marie Goujon Jean-Philippe Chevaldonné Yves Gobert Thierry	MCF Directeur du CRR Montserrat Caballé MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
LICENCE Géographie et aménagement	L1	1 et 2	Karine GRUJOL Kevin MARY*	MCF MCF	<a href="mailto:karine.grujol@univ-perp.fr">karine.grujol@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:kevin.mary@univ-perp.fr">kevin.mary@univ-perp.fr</a>	MAUPIN-BUSKIN Agathe BEUZEN-WALLER Tara FAERBER Johanna GIBAND David DELAGÉ Aurélie DELMAS Magali LACQUEMENT Guillaume RODE Sylvain IZARD Véronique HERVIOU Serge	MCF MCF MCF PR MCF MCF PR MCF VAC VAC
	L2	1 et 2	Karine GRUJOL Kevin MARY*	MCF MCF	<a href="mailto:karine.grujol@univ-perp.fr">karine.grujol@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:kevin.mary@univ-perp.fr">kevin.mary@univ-perp.fr</a>	MAUPIN-BUSKIN Agathe BEUZEN-WALLER Tara FAERBER Johanna GIBAND David DELAGÉ Aurélie DELMAS Magali LACQUEMENT Guillaume RODE Sylvain IZARD Véronique HERVIOU Serge	MCF MCF MCF PR MCF MCF PR MCF VAC VAC
	L3	1 et 2	Karine GRUJOL Kevin MARY*	MCF MCF	<a href="mailto:karine.grujol@univ-perp.fr">karine.grujol@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:kevin.mary@univ-perp.fr">kevin.mary@univ-perp.fr</a>	MAUPIN-BUSKIN Agathe BEUZEN-WALLER Tara FAERBER Johanna GIBAND David DELAGÉ Aurélie DELMAS Magali LACQUEMENT Guillaume RODE Sylvain IZARD Véronique HERVIOU Serge	MCF MCF MCF PR MCF MCF PR MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Sociologie	L1	1 et 2	GIRARD Alain	MCF	<a href="mailto:girard@univ-perp.fr">girard@univ-perp.fr</a>	AVARGUEZ Sophie BALDELLI Brigitte BOUCHER Manuel *CHARTIER Marie CLAEYS Cécilia DUBERTRAND Benjamin FAURE Laurence HARLE Aude PETTE Mathilde FIRDAOUS Amine LIGNERES Ingrid	MCF MCF PR MCF PR MCF MCF MCF MCF VAC VAC
	L2	1 et 2	GIRARD Alain	MCF	<a href="mailto:girard@univ-perp.fr">girard@univ-perp.fr</a>	AVARGUEZ Sophie BALDELLI Brigitte BOUCHER Manuel *CHARTIER Marie CLAEYS Cécilia DUBERTRAND Benjamin FAURE Laurence HARLE Aude PETTE Mathilde FIRDAOUS Amine LIGNERES Ingrid	MCF MCF PR MCF PR MCF MCF MCF MCF VAC VAC
	L3	1 et 2	GIRARD Alain	MCF	<a href="mailto:girard@univ-perp.fr">girard@univ-perp.fr</a>	AVARGUEZ Sophie BALDELLI Brigitte BOUCHER Manuel *CHARTIER Marie CLAEYS Cécilia DUBERTRAND Benjamin FAURE Laurence HARLE Aude PETTE Mathilde FIRDAOUS Amine LIGNERES Ingrid	MCF MCF PR MCF PR MCF MCF MCF MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
LICENCE PRO Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Accompagnement à l'insertion et réinsertion sociale et professionnelle	L3	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	<a href="mailto:manuel.boucher@univ-perp.fr">manuel.boucher@univ-perp.fr</a>	ALCOLEA BURETH Anne Marie *BALDELLI Brigitte NDIAYE Ousmane SISTACH Dominique MANDINE Romain	PAST PAST VAC MCF VAC
LICENCE PRO Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Action collective et développement social	L3	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	<a href="mailto:manuel.boucher@univ-perp.fr">manuel.boucher@univ-perp.fr</a>	ALCOLEA BURETH Anne Marie *BALDELLI Brigitte NDIAYE Ousmane SISTACH Dominique MANDINE Romain	PAST PAST VAC MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
LICENCE PRO Guide-conférencier	L3	1 et 2	GALINIER Martin	PR	galinier@univ-perp.fr	DE BARRAU Caroline	MCF
						LUGAND Julien	MCF
						SANCHEZ Lionel	Contractuel
						HUMPAGE Matt	VAC
						BERTHO Linda	VAC
						BERTEAU Sophie	VAC
						GOUZOT Bertrand	VAC
						PERNAUD Jacques	VAC
						MISMIE Sophie	VAC
						TANKÈRE Odile	VAC
						PIOVANO Luisa	VAC
						LIENARD Julie	VAC
*CASTANER-MUNOZ Esteban	PR						

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse Parcours Photojournalisme, médias numériques et images audiovisuelles	L3 1 et 2	GOBERT Thierry	MCF	<a href="mailto:thierry.gobert@univ-perp.fr">thierry.gobert@univ-perp.fr</a>	*CHEVALDONNE Yves CHABERT Carole MILHET Jean-Christophe	MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
MASTER Etudes culturelles Parcours type <b>Interprétation et Valorisation des Environnements (INTERVALE)</b>	M1	1 et 2	Bardelmann Claire	PR	<a href="mailto:claire.bardelmann@univ-perp.fr">claire.bardelmann@univ-perp.fr</a> , <a href="mailto:chamavou@univ-perp.fr">chamavou@univ-perp.fr</a>	*Chamayou Anne Garnarczyk Dimitri, Ostolaza Maitane, Guillaume Héléne, Ramouche Marie-Pierre	PR MCF PR MCF MCF
	M2	1 et 2	Bardelmann Claire	PR	<a href="mailto:claire.bardelmann@univ-perp.fr">claire.bardelmann@univ-perp.fr</a> , <a href="mailto:chamavou@univ-perp.fr">chamavou@univ-perp.fr</a>	*Chamayou Anne Garnarczyk Dimitri, Ostolaza Maitane, Guillaume Héléne, Ramouche Marie-Pierre	PR MCF PR MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Langues étrangères appliquées Parcours Langues et affaires internationales	M1	SABATIER Diane *CAGLIANI Sylvie	MCF	<a href="mailto:diane.sabatier@univ-perp.fr">diane.sabatier@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:cagliani@univ-perp.fr">cagliani@univ-perp.fr</a>	BRECHET Tamara *CAGLIANI Sylvie CLERMONT Pierre FERREIRA Lisa GARCIA Guillaume GARCIA Isabelle JUBAL Sébastien KRENN Laura SABATIER Diane	PRAG MCF Vacataire PRAG PRCE PRCE PRCE Vacataire MCF
	M2	SABATIER Diane *CAGLIANI Sylvie	MCF	<a href="mailto:diane.sabatier@univ-perp.fr">diane.sabatier@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:cagliani@univ-perp.fr">cagliani@univ-perp.fr</a>	BRECHET Tamara *CAGLIANI Sylvie CLERMONT Pierre FERREIRA Lisa GARCIA Guillaume GARCIA Isabelle JUBAL Sébastien KRENN Laura SABATIER Diane	PRAG MCF Vacataire PRAG PRCE PRCE PRCE Vacataire MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
MASTER Sciences du langage Parcours Didactique des langues, Français langue étrangère et seconde	M1	1 et 2	TYNE Henry	MCF	<a href="mailto:henri.tyne@univ-perp.fr">henri.tyne@univ-perp.fr</a>	*BILGER Mireille PUJOL Merce GREFFARD Jean Louis GIROU Hélène MERLOT Muriel	PR MCF PR Ens. Contractuel VAC VAC
	M2	1 et 2	TYNE Henry	MCF	<a href="mailto:henri.tyne@univ-perp.fr">henri.tyne@univ-perp.fr</a>	*BILGER Mireille PUJOL Merce GREFFARD Jean Louis GIROU Hélène MERLOT Muriel	PR MCF PR Ens. Contractuel VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Urbanisme et aménagement Parcours Urbanisme, habitat, aménagement	M1	1 et 2	RODE Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.rode@univ-perp.fr">sylvain.rode@univ-perp.fr</a>	*DELAGE Aurélie FAERBER Johanna GIBAND David GRIJOL Karine LACQUEMENT Guillaume MARY Kévin HENRY Céline LAFARGUE Patrice	MCF MCF PR MCF PR MCF VAC VAC
	M2	1 et 2	RODE Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.rode@univ-perp.fr">sylvain.rode@univ-perp.fr</a>	*DELAGE Aurélie FAERBER Johanna GIBAND David GRIJOL Karine LACQUEMENT Guillaume MARY Kévin HENRY Céline LAFARGUE Patrice	MCF MCF PR MCF PR MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
MASTER Histoire de l'art Parcours Histoire de l'art et patrimoines	M1	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	<a href="mailto:castaner@univ-perp.fr">castaner@univ-perp.fr</a>	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin MUCHIR Claire PERNAUD Jacques	MCF MCF MCF PR VAC VAC
	M2	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	<a href="mailto:castaner@univ-perp.fr">castaner@univ-perp.fr</a>	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin MUCHIR Claire PERNAUD Jacques	MCF MCF MCF PR VAC VAC
MASTER Histoire de l'art Parcours Métiers du patrimoine	M2	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	<a href="mailto:castaner@univ-perp.fr">castaner@univ-perp.fr</a>	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin MUCHIR Claire PERNAUD Jacques	MCF MCF MCF PR VAC VAC
	M1	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	<a href="mailto:castaner@univ-perp.fr">castaner@univ-perp.fr</a>	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin MUCHIR Claire PERNAUD Jacques	MCF MCF MCF PR VAC VAC
MASTER Histoire de l'art Parcours Archéologie et préservation du patrimoine maritime	M2	1 et 2	Martin GALINIER	PR	<a href="mailto:galinier@univ-perp.fr">galinier@univ-perp.fr</a>	E. CASTANER-MUNOZ (VP) E. NANTET F. BRECHON O. ENCUNTRA M.-P. JEZEGOU J. SICRE E. BOUCHET G. SARAGONI Ph. LENFANT C. JUBIER-GALINIER C. DE BARRAU V. SOULIER	PR (U. d'Haïfa - vacataire) VAC VAC VAC VAC VAC VAC IGE (SEE) PR (SEE) MCF MCF MCF
	M2	1 et 2	Martin GALINIER	PR	<a href="mailto:galinier@univ-perp.fr">galinier@univ-perp.fr</a>	E. CASTANER-MUNOZ (VP) F. NICOT C. JUBIER-GALINIER C. DE BARRAU V. SOULIER	PR VAC MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président  
Yvan AUGUET






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Civilisations, Cultures et Sociétés Parcours Acteurs, sociétés, territoires : approches historiques et sociologiques	M1	1 et 2	CLAEYS Cécilia	PR	<a href="mailto:cecilia.claeys@univ-perp.fr">cecilia.claeys@univ-perp.fr</a>	AVARGUEZ Sophie DENJEAN Claude FAURE Laurence MARTY Nicolas PETTE Mathilde LANDELLE Marie ROUZIES Etienne	MCF PR MCF PR MCF Dir Archives dép. PO Dir (par intérim) SCD UPVD
	M2	1 et 2	CLAEYS Cécilia	PR	<a href="mailto:cecilia.claeys@univ-perp.fr">cecilia.claeys@univ-perp.fr</a>	AVARGUEZ Sophie DENJEAN Claude FAURE Laurence MARTY Nicolas PETTE Mathilde LANDELLE Marie ROUZIES Etienne	MCF PR MCF PR MCF Dir Archives dép. PO Dir (par intérim) SCD UPVD

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Archéologie, sciences pour l'archéologie Parcours Quaternaire, paléontologie et préhistoire	M1	Sophie Grégoire* Magali Delmas*	MCF	<a href="mailto:sophie.gregoire@univ-perp.fr">sophie.gregoire@univ-perp.fr</a>	Tara Beuzen Waller Anne-Marie Moigne Christine Perrin Thibaud Saos Delphine Veltesse Amélie Vialet	MCF
	M2		PR	<a href="mailto:magali.delmas@univ-perp.fr">magali.delmas@univ-perp.fr</a>		MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le :  Le Président  
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

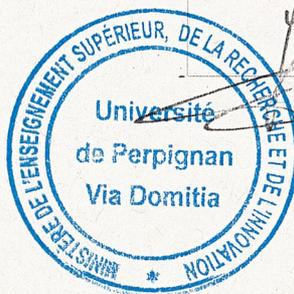
FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
MASTER Sociologie Parcours Pratiques réflexives et émancipatrices de l'intervention sociale	M1	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	<a href="mailto:manuel.boucher@univ-perp.fr">manuel.boucher@univ-perp.fr</a>	ALCOLEA BURETH Anne Marie BOULET Jean Yves BALDELLI Brigitte NDIAYE Ousmane SISTACH Dominique	PAST VAC MCF VAC
	M2	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	<a href="mailto:manuel.boucher@univ-perp.fr">manuel.boucher@univ-perp.fr</a>	ALCOLEA BURETH Anne Marie BOULET Jean Yves BALDELLI Brigitte NDIAYE Ousmane SISTACH Dominique	PAST VAC MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Lettres	M1	1 et 2	Pascal Noguès *Nathalie Solomon	PRCE	<a href="mailto:pascal.nogues@univ-perp.fr">pascal.nogues@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:solomon@univ-perp.fr">solomon@univ-perp.fr</a>	Nathalie Solomon Anne Chamayou Anne-Lise Blanc Carole Santi Milène Mayoral Marianne Lauze Sandrine Bazile Laure Arslide Françoise Mignon Marjorie Janer Hélène Tarière Caroline Leffevre	PU PU MCF MCF PFA-VAC PFA-VAC MCF FDE-UM VAC MCF MCF VAC VAC
	M2	1 et 2	Pascal Noguès *Nathalie Solomon	PRCE	<a href="mailto:pascal.nogues@univ-perp.fr">pascal.nogues@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:solomon@univ-perp.fr">solomon@univ-perp.fr</a>	Nathalie Solomon Anne Chamayou Laurent Bernabé Carole Santi Milène Mayoral Marianne Lauze Sandrine Bazile Laure Arslide Françoise Mignon	PU PU VAC MCF PFA-VAC PFA-VAC MCF FDE-UM VAC MCF
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Anglais	M1	1 et 2	KING Louisa	PRAG	<a href="mailto:louisa.king@univ-perp.fr">louisa.king@univ-perp.fr</a>	Nathalie Baras *Jocelyn Dupont Isabelle Cases	PFA MCF MCF
	M2	1 et 2	KING Louisa	PRAG	<a href="mailto:louisa.king@univ-perp.fr">louisa.king@univ-perp.fr</a>	Nathalie Baras *Jocelyn Dupont Isabelle Cases	PFA MCF MCF
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Espagnol	M1	1 et 2	Adde Amélie	MCF	<a href="mailto:amelie.adde@univ-perp.fr">amelie.adde@univ-perp.fr</a>	ADDE Amélie *RAMOUCHE Marie-Pierre DAREYS Vincent JANER Marjorie PLUJOL Mercè OSTOLAZA Mailane PARISOT Fabrice COSTA Marie-Noëlle PIQUEMAL Anne VERDEIL Sandra. NAVARRO Eva LABATUT Caroline SANTAROSSA Isabelle	MCF MCF PRAG MCF PR PR PR MCF VAC VAC VAC VAC
	M2	1 et 2	Adde Amélie	MCF	<a href="mailto:amelie.adde@univ-perp.fr">amelie.adde@univ-perp.fr</a>	ADDE Amélie *RAMOUCHE Marie-Pierre DAREYS Vincent JANER Marjorie PLUJOL Mercè OSTOLAZA Mailane PARISOT Fabrice COSTA Marie-Noëlle PIQUEMAL Anne VERDEIL Sandra. NAVARRO Eva LABATUT Caroline SANTAROSSA Isabelle	MCF MCF PRAG MCF PR PR PR MCF VAC VAC VAC VAC
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Histoire-géographie	M1	1 et 2	MAUPIN-BUSKIN Agathe	PRAG	<a href="mailto:agathe.maupin-buskin@univ-perp.fr">agathe.maupin-buskin@univ-perp.fr</a>	Nicolas MARTY* Nicolas BARTHELEMY Emilie DEFOLIE	PR PFA PFA
	M2	1 et 2	MAUPIN-BUSKIN Agathe	PRAG	<a href="mailto:agathe.maupin-buskin@univ-perp.fr">agathe.maupin-buskin@univ-perp.fr</a>	Nicolas MARTY* Nicolas BARTHELEMY Emilie DEFOLIE	PR PFA PFA

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

**Yvan AUGUET**